

Séance du 28 juillet 2005

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Larralde, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Bordenave à Mme-Chabaud Massoni ; Mme Chevrel à Mme Boé.

**EXCUSE** : M. Sarhy.

**ABSENT** : M. Trunet.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : REGIE DES EAUX - Réseau de distribution - Programme de renouvellement-Tranche 2005

M. LOZANO présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de renouvellement des réseaux, la Régie des Eaux doit procéder au renouvellement de canalisations de distribution d'eau potable sur la commune de BAYONNE.

Deux secteurs différents sont concernés :

**Premier secteur** : **avenue de la Division Leclerc, avenue Maréchal Juin** : mise en œuvre d'une canalisation de diamètre 300 mm sur une longueur de 230 ml. Ces travaux sont estimés à 150 000 €H.T.

**2<sup>ème</sup> secteur** : **avenue du 14 avril** : remplacement d'une canalisation de diamètre 150 mm par une canalisation diamètre 200 mm depuis le carrefour du chemin de Hargous en direction de la RN 117 sur une longueur de 750 ml. Ces travaux ont pour but de remplacer la canalisation existante mais également de renforcer le réseau vers le secteur Nord Est de BAYONNE en prévision d'éventuels développements urbanistiques. Le montant de la dépense est évalué à 175 000 €H.T.

Un dossier de consultation est préparé en la forme d'un appel d'offres ouvert avec une tranche ferme pour le premier secteur et une tranche conditionnelle pour le deuxième secteur.

Les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits au budget annexe de la Régie des Eaux pour l'exercice 2005.

Je vous propose :

- d'approuver ce dossier de consultation des entreprises ;
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les marchés correspondants ainsi que les décisions de poursuivre conformément à l'article 15 du CCAG dans la limite des crédits inscrits ;
- à lancer le cas échéant la procédure de marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et à le signer.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.